UATS UNSa

le syndicat autonome

POLICE NATIONALE CRS

LIVRET NATIONAL

Personnels administratifs, techniques et spécialisés des CRS

Notre revendicatif pour la reconnaissance de nos métiers, de nos contraintes opérationnelles et de nos droits



Restauration • Mess et foyers • Logistique • Maintenance • Administration
Soutien opérationnel

INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES COMPAGNIES



Vous assurez la restauration, la gestion des mess et foyers, la logistique, la maintenance ou le soutien administratif des compagnies. Sans votre engagement, les unités ne pourraient fonctionner durablement ni se projeter dans les mêmes conditions.

Pourtant, les déplacements, les horaires atypiques et les responsabilités exercées ne sont pas suffisamment reconnus. L'UATS-UNSA défend des droits concrets, des carrières et des conditions de travail dignes.

Paul Afonso · Secrétaire général UATS-UNSA

01

Reconnaître les qualifications

Vous assurez bien davantage que la préparation des repas : contrôle des denrées, traçabilité, respect des règles sanitaires, gestion des approvisionnements et adaptation aux changements de mission. En déplacement comme en résidence, ces responsabilités nécessitent qualification, autonomie et réactivité. Leur reconnaissance ne peut dépendre uniquement de la bonne volonté des responsables locaux. Les ouvriers d'État doivent conserver les garanties de leur statut propre.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Accès transitoire des cuisiniers à l'emploi fonctionnel d'APST et ouverture d'un chantier vers la catégorie B lorsque les fonctions le justifient.



02

Synergie mess-foyer et régime 8/6

La note DCCRS n° 260936 du 6 mai 2026 sur la synergie mess-foyer soulève des questions concrètes pour les agents techniques et les ouvriers cuisiniers. Quelle durée de service ? Quel régime de repos ? Quelles obligations en déplacement ? L'administration doit préciser le champ d'application du 8/6, les modalités d'astreinte collective et les compensations, sans assimiler automatiquement les personnels civils aux effectifs opérationnels.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Des règles écrites sur le régime 8/6, les déplacements, les astreintes et les compensations, selon le statut de chaque agent.

03

Consignation et disponibilité

Être tenu de rester disponible pendant une mission n'est pas une situation neutre. Selon les contraintes imposées, il faut distinguer le travail effectif, l'astreinte et les autres périodes de disponibilité. Les agents doivent connaître leurs obligations avant le départ, pouvoir retracer leurs horaires et obtenir les compensations dues. L'IJAT indemnise l'éloignement lorsqu'elle s'applique ; elle ne règle pas, à elle seule, la question du temps de travail.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Une distinction claire entre travail, astreinte et disponibilité imposée, avec les compensations réglementaires dues.

04

Respecter les repos et les RTT

Après plusieurs jours de déplacement, les personnels doivent bénéficier des repos auxquels ils ont droit. La relève, le retour à l'unité et la reprise du service nécessitent des règles connues de tous. L'UATS-UNSA conteste les décomptes automatiques de RTT ou de récupérations lorsqu'aucun texte ne les justifie. Chaque situation litigieuse doit pouvoir être examinée et, si nécessaire, régularisée.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Examen des situations, restitution des jours indûment décomptés et régularisation des compensations.

05

Reconnaître les gérants et responsables

Les gérants et responsables de restauration organisent les commandes, suivent les stocks et les dépenses, assurent la sécurité sanitaire et coordonnent parfois plusieurs agents. Cette responsabilité quotidienne engage la qualité du service rendu aux compagnies. Elle doit apparaître dans la définition des postes, l'évaluation des compétences, les perspectives de promotion et les rémunérations.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Un réexamen du positionnement fonctionnel, des carrières et du régime indemnitaire.

06

Des transports sûrs et adaptés

Les personnels de soutien peuvent parcourir 800 à 1 000 kilomètres pour rejoindre une mission. La durée du trajet, les conditions d'assise, les pauses et la fatigue accumulée doivent être prises au sérieux. Des véhicules adaptés, dotés de sièges individuels à l'arrière et de GPS embarqués, contribuent à prévenir les risques. La sécurité des personnels civils doit être intégrée aux décisions logistiques.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Des sièges individuels adaptés à l'arrière, des GPS embarqués et une politique de prévention de la fatigue.

07

Recruter pour maintenir le soutien

Quand un poste de cuisinier, d'agent technique ou de soutien administratif reste vacant, ce sont les collègues présents qui absorbent la charge supplémentaire. Les amplitudes s'allongent, les remplacements deviennent difficiles et la qualité du service est fragilisée. Chaque compagnie doit disposer d'effectifs évalués à partir de son activité réelle. Le recrutement doit s'accompagner de formation et de transmission des savoir-faire.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Un plan national de recrutement, de formation et de fidélisation des personnels civils.

08

Moderniser les cuisines et les locaux

Dans les cuisines et locaux techniques, les fortes chaleurs, la ventilation insuffisante, les manutentions répétées ou les matériels vieillissants exposent les agents à des risques concrets. Les conditions de travail doivent être évaluées avec ceux qui occupent les postes. Les diagnostics ne suffisent pas : ils doivent déboucher sur des travaux, des équipements adaptés et des moyens budgétaires suivis dans le temps.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Un diagnostic national et un programme pluriannuel de modernisation des installations.

09

Un régime adapté aux missions

Le soutien des compagnies impose parfois des horaires atypiques et une forte disponibilité. Cela ne dispense pas l'administration de fixer des règles claires, conformes aux garanties applicables. Travail effectif, astreintes, déplacements, repos et compensations doivent être identifiables par chaque agent. À missions comparables, les différences de traitement doivent être expliquées et corrigées lorsqu'elles ne sont pas justifiées.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Un régime écrit et équitable, respectant notamment les garanties applicables au temps de travail.

DES DÉCISIONS, PAS SEULEMENT DES INTENTIONS

L'UATS-UNSA demande une négociation nationale avec la DCCRS et les directions compétentes du ministère. La note du 6 mai 2026 doit être examinée en priorité : champ d'application, date d'effet et régularisations éventuelles.

Notre exigence : des engagements écrits, un calendrier vérifiable et un suivi des mesures sur les statuts, les rémunérations, les effectifs et les conditions de travail.



UATS-UNSA · LE SYNDICAT AUTONOME

1 place Saint-Étienne · 31038 Toulouse
bureaunational@unsa-interieur.fr